



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 14 KAADA 1441 (6 JUILLET 2020)**

*

- ✦ Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a présenté un exposé relatif aux orientations générales du projet de loi de finances rectificative pour l'année budgétaire 2020.
- ✦ Le conseil a approuvé des projets de textes suivants :
 - **Projets de textes relatifs au domaine militaire :**
 - **Projets de loi :**
 1. **Projet de loi n° 05.20** relative à la cybersécurité.
 2. **Projet de loi n° 10.20** relative aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions.
 3. **Projet de loi n° 29.20** complétant la loi n° 5-99 relative à la réserve des Forces Armées Royales.
 - **Projet de décret :**

Projet de décret n° 2.20.342 complétant le décret n° 2.14.645 du 2 safar 1436 (25 novembre 2014) portant réorganisation de l'École Royale de l'Air.
 - **Accords internationaux :**
 1. **Convention** de coopération dans le domaine militaire et technique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie, faite à Amman le 20 juillet 2019.
 - **Projet de loi n° 65.19** portant approbation de cette Convention.
 2. **Convention** dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la santé animale et végétale entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Koweït, faite à Koweït le 9 avril 2019.

3. **Accord** établissant une association entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, fait à Londres le 26 octobre 2019.
 - **Projet de loi n° 37.20** portant approbation de cet Accord.
4. **Avenant** à la Convention de partenariat pour la coopération culturelle et le développement entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Française (ensemble deux annexes et deux protocoles), signée à Rabat le 25 juillet 2003, ensemble un échange de notes, signées à Rabat les 10 mai et 3 juin 2005, relatif à l'insertion professionnelle des jeunes issus du dispositif français des volontaires internationaux en entreprises (VIE) et des jeunes stagiaires marocains dans les filiales marocaines d'entreprises françaises établies au Maroc, fait à Paris le 12 septembre 2019.
5. **Convention** d'extradition entre le Royaume du Maroc et la Hongrie, faite à Marrakech le 21 octobre 2019.
 - **Projet de loi n° 14.20** portant approbation de cette Convention.
6. **Convention** sur le transfèrement des personnes condamnées entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Hongrie, faite à Marrakech le 21 octobre 2019.
 - **Projet de loi n° 15.20** portant approbation de cette Convention.
7. **Convention** tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales entre le Royaume du Maroc et le Japon, faite à Rabat le 8 janvier 2020.
 - **Projet de loi n° 33.20** portant approbation de cette Convention.
8. **Accord** sur la promotion et la protection de l'investissement entre le Royaume du Maroc et le Japon, fait à Rabat le 8 janvier 2020.
 - **Projet de loi n° 34.20** portant approbation de cet Accord.
9. **Accord** de coopération commerciale, économique, technique, scientifique et culturelle entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Turkménistan, fait à Achgabat le 23 septembre 2019.
 - **Projet de loi n° 11.20** portant approbation de cet Accord.
10. **Traité** portant création de l'Agence africaine du médicament, adopté à Addis-Abeba (Ethiopie) le 11 février 2019.
 - **Projet de loi n° 09.20** portant approbation de ce Traité.

11. Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé à Paris par le Royaume du Maroc le 25 juin 2019 (OCDE).

- **Projet de loi n° 77.19** portant approbation de cet Accord.

✦ **Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, ont été nommés l'Ambassadeur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger et dix-neuf (19) ambassadeurs.**